



Rupture conventionnelle

Par mce

Bonjour,

J'ai fait une demande de rupture conventionnelle auprès de mon employeur qui a été accepté. Lorsqu'il m'a remis le formulaire pour signer, il y avait des modifications à réaliser. L'entretien c'est effectué le 19/12/2022. Entre temps, je suis tombé malade dont arrêt de travail. Je n'ai toujours pas reçu le formulaire. Est-ce que j'ai le droit demandé à mon employeur le formulaire pour le signer pour que la procédure continue comme il se doit ?

Dans l'attente d'un retour

Cordialement,

Par morobar

Bonjour,

Ce n'est pas une question de droit ou de non droit.

Vous interrogez simplement l'employeur pour connaître le stade d'avancement de l'accord que vous avez conclu et c'est tout.